

Lundi, 6 février 1893.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOHN JONES ROSS, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	MacInnes (Burlington),	Perley,
Almon,	Ferguson,	Masson,	Poirier,
Angers,	Flint,	McCallum,	Power,
Arnaud,	Glasier,	McClelan,	Primrose,
Bellerose,	Gowan,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Bernier,	Guévremont,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Boulton,	Howlan,	McKay,	Reesor,
Bowell,	Kaulbach,	McKindsey,	Reid (Cariboo),
Boyd,	Kirchhoffer,	McMillan,	Scott,
Casgrain,	Landry,	Merner,	Sullivan,
Chaffers,	Lougheed,	Miller,	Sutherland,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Montgomery,	Tassé,
DeBlois,	Macdonald (Victoria),	Montplaisir,	Vidal,
Dever,	Macfarlane,	Ogilvie,	Wark.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Ferguson :—De Charles R. Jones et autres, de la cité de Cleveland, dans l'Etat de l'Ohio, un des Etats-Unis d'Amérique.

Par l'honorable M. Vidal :—De William Fuller et autres, de la cité de London et autres lieux, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Clemow :—De la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre.

Par l'honorable M. Lougheed :—De l'honorable sir A. T. Galt, G.C.M.G., et autres, de Montréal, dans la province de Québec.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 6 février 1893.

Dans l'affaire de Annette Marion Goff, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu de la pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, l'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre la pétition d'Annette Marion Goff, de la cité et du district de Montréal, dans la province de Québec, et elle a été déposée sur la table.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 27 janvier 1893.

Dans l'affaire de John Francis Schwaller, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.